

Participants

La réunion s'est tenue le jeudi 30 septembre 2021 à 10h en visioconférence.

Structure	Nom Prénom	Mission	Présent	Excusé
Chambre d'agriculture de Région IDF	Benoît HARANGER	Membre Commission Environnement	X	
Chambre d'agriculture de Région IDF	Laurence SABLIER	Chef de service Environnement		X
Chambre d'agriculture de Région IDF	Sébastien PHILIPPE	Chargé d'études agro-environnement	X	
Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles Île-de-France	Godefroy POTIN	Représentant		X
Jeunes Agriculteurs Île-de-France Ouest	Nicolas HERVIN	Président Val d'Oise		X
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise	Bruno VARNIERE	Chef du Pôle économie agricole		X
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise	Sébastien REMY FERNANDES	Chef de service adjoint Agriculture, Forêt et Environnement	X	
Union des Maires du Val d'Oise	Philippe TISSIER	Directeur		X
Conseil Départemental du Val d'Oise	Paul DUBRAY	Conseiller départemental en charge de la Ruralité et des relations avec le monde agricole	X	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Lïne FOURNEL	Responsable du Service Eau et Assainissement	X	

Ordre du jour

1. Actualité juridique
2. Information de la population sur l'actualité culturelle
3. Retours sur les premières sollicitations

Décisions

Les participants actent l'idée d'une intervention de représentants professionnels agricoles en réunion de l'Union des Maires du Val d'Oise, entre autres sur le sujet des traitements à proximité des zones d'habitation, mais aussi sur la ruralité et le « local ».

La Chambre d'agriculture et le Conseil Départemental travailleront au montage d'une opération « fermes ouvertes » à destination du grand public, sur une demi-journée.

La Chambre d'Agriculture pourra à nouveau proposer aux maires de venir à la plateforme technique qu'elle organise en juin.

Les participants sont d'accord pour poursuivre le procédé de conciliation tel qu'il existe actuellement, ne pas faire signer d'engagement contractuel aux parties et ne pas attribuer de mission de suivi à la cellule de conciliation.

Le prochain comité de suivi se réunira après l'évolution de la législation à propos des distances de sécurité riverains et des chartes d'engagement.

Le présent compte-rendu est publié en ligne en libre accès par chacun de ses membres.